

Règlement intérieur Pompeix

Environnement et confort

- interdiction de pénétrer sur les zones de non-pêche (parcelle privée)
- respect de l'environnement, de la faune et de la flore
- respect du calme et de la tranquillité du site et des autres pêcheurs
- barbecue autorisé sur l'emplacement prévu à celui-ci mais feu de camp interdits
- Baignade strictement interdite
- animaux domestique sous le contrôle des maîtres, ramasser déjections de chien
- stationnement visiteurs aux endroits prévus, chemin d'accès réservé aux pêcheurs
- poubelle obligatoire, le poste doit être rendu propre (déchets, mégots ..., ramassés)
- pas de verre dans les poubelles, veuillez le ramener avec vous (Containers mairie de lizières)

Pêche et son règlement

Pêche et son règlement :

- pêche en no-kill uniquement, prendre soin du poisson, l'arroser d'eau régulièrement
- 3 lignes par pêcheur maximum (possibilité d'une 4ème canne si seul sur un poste pour 5 euros/24h supplémentaire)
- Tresse en tête et corps de ligne, strictement interdite
- Corps de ligne en nylon compris entre 22 et 45/100 maximum
- Un seul hameçon par ligne, taille mini 8 à 2 maxi.
- Seules les graines bien cuites sont autorisées (maïs, chènevis, blé). Les Tiger nuts, cacahuètes, pois chiches et arachides sont strictement interdites, attention contrôle fréquent..
- La longueur du lead-core ne doit pas dépasser 50 cm
- La pêche et l'amorçage se pratiquent du bord, exclusivement sur les postes numérotés. Ils doivent s'effectuer en face de vous sauf si aucun poste numéroté ne se trouve à gauche ou à droite
- l'usage du lance bouillette (cobra), d'une catapulte et d'un bait rocket est autorisé
- Il est toléré d'avancer dans l'eau jusqu'à la taille pour effectuer les lancers ou l'amorçage
- une épuisette et un tapis de réception de grande taille sont obligatoires
- Photos prises rapidement, obligatoirement à genou et souhaitable dans l'eau de juin à septembre pour le bien-être du poisson
- En cas de forte chaleur, d'un manque d'oxygène, le propriétaire peut réduire les quantités d'amorçage et vous en informera au plus vite.

Il est interdit de :

- se servir d'une barque ou engins radio-télécommandés

- laisser les cannes sans surveillances (au moins un pêcheur par poste)
- utiliser un canon à bouillette
- garder les poissons dans un sac de conservation (même flottant) que ce soit de jour comme de nuit, remise à l'eau immédiate.
- pratiquer une autre pêche que celle de la carpe, pêche des carnassiers strictement interdite

En cas de vol, accident, etc..., le propriétaire se dégage de toute responsabilité

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion définitive, sans remboursement du séjour(le règlement s'applique dès votre arrivée sur le poste).

Ce site est un endroit paisible et sauvage qui doit être préservé. Il est donc impératif de respecter les choses ci-dessus. Merci d'avance.